

WHA5.45 Comité régional de la Méditerranée orientale

La Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé,

Ayant pris acte avec regret de la résolution ³⁵ par laquelle le Conseil Exécutif signale à son attention que le Comité régional de la Méditerranée orientale ne s'est pas réuni en 1951 et déplorant que les circonstances qui ont empêché cette réunion existent toujours,

1. DÉCIDE que le Conseil Exécutif suivra l'évolution de la situation et fera rapport, à ce sujet, à la Sixième Assemblée Mondiale de la Santé; et
2. PRIE le Directeur général de continuer à fournir, par l'entremise du Directeur régional, une assistance technique et des services à tous les Membres de la région.

Rec. Résol., 1^{re} éd., 5.2.5

(Quatrième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques adopté à la dixième séance plénière, 21 mai 1952)